



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007

Le 16 juin 2004, le conseil d'administration du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN) a nommé M. Allan McEachern, avocat et juge en chef à la retraite de la Colombie-Britannique, pour qu'il agisse en qualité de commissaire à l'éthique afin d'aider à l'établissement de normes relatives au comportement à adopter dans la planification et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. M. McEachern a également occupé un poste semblable auprès de la Société de la candidature de Vancouver 2010.

M. Martin R. Taylor, c.r., avocat et juge à la retraite de la cour d'appel de la Colombie-Britannique, assume le rôle de commissaire délégué à l'éthique et il agit en qualité de commissaire à l'éthique lorsque M. McEachern n'est pas en mesure de remplir ses fonctions.

Le rôle du commissaire à l'éthique est d'offrir une orientation et une interprétation indépendantes sur les questions touchant la politique du COVAN en matière d'éthique, ainsi que d'offrir son opinion et ses recommandations sur les questions qui lui sont soumises par le Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil.

Le commissaire à l'éthique n'a pas eu à étudier de questions au cours de la période.